

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

- 2 JAN. 2017

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Arrêté du 12 décembre 2016

**portant retrait de la reconnaissance de la société coopérative agricole LES CÔTEAUX
LORRAINS en tant qu'organisation de producteurs de fruits et légumes**

NOR : AGRT1636705A

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du
Gouvernement ;**

Vu le règlement (UE) n°1308/2013 du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole et dispositions spécifiques en ce qui concerne certains produits de ce secteur (règlement « OCM unique ») ;

Vu le règlement (UE) n°543/2011 de la Commission du 7 juin 2011 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1308/2013 en ce qui concerne le secteur des fruits et légumes et des fruits et légumes transformés ;

Vu le titre V du livre V du code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 551-1 et D. 551-1 à D. 551-6 ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 1997 portant reconnaissance d'une organisation de producteurs ;

Vu la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2015, par laquelle la société coopérative agricole LES CÔTEAUX LORRAINS approuve sa dissolution ;

Vu l'avis de la commission technique spécialisée du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire du 9 décembre 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

La reconnaissance en qualité d'organisation de producteurs dans le secteur des fruits et légumes accordée à la société coopérative agricole LES CÔTEAUX LORRAINS, dont le siège social est situé à Gugney-aux-Aulx (Vosges), est retirée suite à sa dissolution.

Article 2

La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 décembre 2016

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

Pour le Ministre et par délégation,
L'ingénieure en chef des ponts,
des eaux et des forêts



K. SERREC